

Le 14 décembre 2020

**Affichage en vertu de la *Loi sur l'équité salariale***  
**Maintien de l'équité – décembre 2020**  
**Membres de l'Association du personnel administratif**  
**et professionnel de l'Université de Sherbrooke (APAPUS)**  
**Unité « B » (Personnel de recherche)**

La *Loi sur l'équité salariale* est entrée en vigueur le 21 novembre 1997. Elle a pour objet de corriger les écarts salariaux dus à la discrimination systémique fondée sur le sexe à l'égard des personnes qui occupent des emplois dans des catégories à prédominance féminine. Pour ce faire, la *Loi sur l'équité salariale* exige qu'un exercice initial d'équité salariale soit réalisé et, qu'ensuite, une évaluation du maintien de l'équité salariale soit effectuée tous les cinq ans. Chacune des évaluations du maintien est autonome et distincte de l'obligation précédente. L'objectif de cet exercice est de s'assurer que les catégories d'emplois à prédominance féminine reçoivent toujours une rémunération égale à celle des catégories d'emplois à prédominance masculine de même valeur ou de valeur équivalente. Ce sont les résultats de cette évaluation qui sont présentés dans cet affichage. Si vous avez des questions ou des commentaires, consultez la section « Droits et délais » à la fin de cet affichage.

Comme le permet la Loi, l'évaluation du maintien de l'équité salariale a été effectuée par l'employeur seul. Cependant celui-ci devait mettre en place un processus de participation des personnes salariées et des associations accréditées. Ce processus, par lequel l'employeur doit transmettre des renseignements sur les travaux, a eu lieu le **13 octobre 2020**. Les données utilisées pour l'évaluation du maintien sont celles du 6 octobre 2020.

**Sommaire de la démarche retenue pour l'évaluation du maintien**

L'Université de Sherbrooke désire vous informer de ce qui suit :

1. Suivant l'analyse de ce dossier, l'Université constate qu'il y a trois catégories d'emploi pour le groupe APAPUS Unité « B » :

<b>Catégorie d'emploi</b>	<b>Prédominance</b>
Professionnelle ou Professionnel de recherche niveau I	Neutre
Professionnelle ou Professionnel de recherche niveau II	Neutre
Professionnelle ou Professionnel de recherche niveau III	Masculine

2. Nous n'avons, pour cet exercice, identifié aucun événement pouvant avoir un effet sur ce processus de maintien de l'équité salariale.
3. Considérant qu'il n'y a pas de catégorie d'emploi à prédominance féminine, la démarche d'évaluation ne sera pas poursuivie tel que prévu par la Loi. La prochaine évaluation du maintien sera effectuée dans 5 ans.

### **Sommaire des questions et observations présentées dans le cadre du processus de participation**

Aucune question ou observation ne fut déposée durant le processus de participation.

### **Droits et délais**

En vertu de l'article 76.4 de la *Loi sur l'équité salariale*, les personnes salariées visées par le maintien de l'équité salariale disposent de 60 jours, à compter de la date du présent affichage, pour demander des renseignements additionnels ou présenter leurs observations par écrit. Les demandes de renseignements additionnels ou observations seront traitées dans les 30 jours suivant le terme du présent affichage. Suivra alors un nouvel affichage suivant le 60<sup>e</sup> jour de cet affichage soit au plus tard le 14 mars 2021. Ce nouvel affichage précisera les renseignements additionnels demandés, les modifications apportées ou indiquera qu'aucune modification n'a été apportée aux résultats. Finalement, il présentera les recours prévus par la Loi relativement à cette évaluation du maintien de l'équité salariale.

**Les membres l'APAPUS Unité « B » peuvent donc demander par écrit des renseignements additionnels ou faire des observations sur ce résultat. Ces demandes de renseignements ou observations doivent être produites avant le 12 février 2021, en s'adressant à :**

M<sup>me</sup> Carolyne Raymond  
Conseillère en gestion des ressources humaines  
Service des ressources humaines  
[Carolyne.Raymond@USherbrooke.ca](mailto:Carolyne.Raymond@USherbrooke.ca)